

**Décision n°2022-52**

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n° 22A011 : Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion petite enfance, enfance et jeunesse**

**Attribution du marché**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2020-07-07 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

**VU** l'avis d'appel public à concurrence publié le 03 juin 2022 sur le Profil acheteur [www.marchespublics.grandlyon.com](http://www.marchespublics.grandlyon.com) et le 04 juin 2022 sur [marcheonline.com](http://marcheonline.com) et [lemoniteur.fr](http://lemoniteur.fr), fixant la date limite de remise des offres au 27 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un progiciel de gestion petite enfance, enfance et jeunesse,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Consultative des Marchés Adaptés en date du 21 juillet 2022 ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'attribuer l'accord-cadre à la société ARPEGE située 16 rue de la Loire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44 230).

**ARTICLE 2** : Le montant de commande est limité à 130 000 €HT soit 156 000 €TTC sur toute la durée de l'accord-cadre fixé à 5 ans à compter de l'ordre de service de démarrage.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 22 juillet 2022,

Pour le Maire empêché,  
Laurence MARCASSE,  
1<sup>ère</sup> Adjointe



Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20220722-Dec2022-52-AR  
Date de télétransmission : 25/07/2022  
Date de réception préfecture : 25/07/2022

Publication le 25 juillet 2022